



VACCINATION A L'OFFICINE – maj le 05/12/2024



VACCINS	RECOMMANDATIONS	PRISE EN CHARGE du vaccin (produit) par l'AM	CODE ACTE, REMUNERATION, PRISE EN CHARGE DE L'INJECTION par l'AM	EFFECTEURS DE LA VACCINATION
Coqueluche	Obligatoire (rappels/rattrapages) + recommandé pour les personnes à risque et les professionnels	65% pris en charge par l'AM	<p>Code acte « RVA »</p> <p>9,60 € si prescription par le pharmacien</p> <p>100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes</p> <p>70 % : population générale</p>	<p>Prescription et administration : pharmaciens d'officine</p>
Diphtérie-Tétanos – Poliomyélite (DTP)				
Hépatite B				
Infections à Papillomavirus humains (HPV)	Recommandé chez les jeunes filles et jeunes garçons + rattrapages			
Méningocoque ABCYW	Recommandé si contact, pour les personnes à risque, les professionnels + Rattrapage (Méningocoque C)			
Infections à Pneumocoque	Recommandé pour les personnes à risque			
Tuberculose (BCG)	Recommandé pour les personnes à risque et les professionnels			
Hépatite A	Recommandé si contact, pour les personnes à risque et les professionnels	65 % seulement pour les patients atteints de mucoviscidose ou de maladie du foie chronique	<p>7,50 € si prescription par un médecin</p> <p>100 % : cas particuliers → ALD ou femmes enceintes</p> <p>70 % : population générale</p>	<p>Administration : étudiants en 3^e cycle et préparateurs en pharmacie, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint</p>
Zona	Recommandé chez les personnes âgées entre 65 et 74 ans	30 % pour les personnes de 65 à 74 ans révolus.		
Varicelle	Recommandé si contact, pour les personnes à risque, sans antécédent de varicelle et les professionnels	65 % pour tous les adolescents de 12 à 18 ans et au-delà de 18 ans en post-exposition		
Rougeole- Oreillons- Rubéole	Rattrapage + recommandé si contact et pour les professionnels	100 % jusqu'à 17 ans révolus 65 % à partir de 18 ans		
Rage	Recommandé pour les personnes à risque, exposées et les professionnels	Non pris en charge par l'AM		
Leptospirose	Recommandé pour les professionnels			
Fièvre jaune				

 USPO UNIVERSITÉ SAINT-PIERRE	VACCINATION A L'OFFICINE – maj le 05/12/2024			 USPO UNIVERSITÉ SAINT-PIERRE
VACCINS	RECOMMANDATIONS	PRISE EN CHARGE du vaccin (produit) par l'AM	CODE ACTE, REMUNERATION, PRISE EN CHARGE DE L'INJECTION par l'AM	EFFECTEURS DE LA VACCINATION
Infection à Virus respiratoire Syncytial (VRS)	Recommandé pour les femmes enceintes entre la 32 et 36 ^e semaine d'aménorrhées + personnes âgées de plus de 75 ans + personnes de 65 ans et plus présentant des pathologies respiratoires chroniques	100 % pour les femmes enceintes (assurance maternité) <i>Ultérieurement – à définir pour les autres populations</i>	Code acte « RVA » 9,60 € si prescription par le pharmacien 7,50 € si prescription par un médecin	Prescription et administration : pharmaciens d'officine Administration : étudiants en 3 ^e cycle et préparateurs en pharmacie, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint
Grippe	Recommandé dans la population générale	100% pour les personnes ciblées et les enfants avec comorbidités 65 % pour les enfants sans comorbidité 0 % pour les personnes non ciblées	Code acte « VGP » 7,50 € 100% : adultes et enfants en ALD 70% : autres publics cibles 0% : personnes non ciblées	Prescription et administration : pharmaciens d'officine Administration : étudiants en 3 ^e cycle et préparateurs en pharmacie, sous la supervision d'un pharmacien titulaire ou adjoint
COVID-19	Recommandé dans la population générale	100% (Stock d'Etat)	Code acte « INJ » 7,90 € 100 % pris en charge	
Monkeypox	Recommandé pour les personnes à risque		Code PMR 9,61 € 100 % pris en charge	

Pour rappel, **11 vaccinations sont obligatoires** et sont pratiquées, sauf contre-indication médicale, dans les 18 premiers mois de l'enfant. Il s'agit des vaccinations contre la **coqueluche, les infections invasives à *Haemophilus influenzae* de type b, l'hépatite B, les infections à pneumocoque, les infections invasives à méningocoque C, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.**

Les pharmaciens ne sont pas concernés par la prescription de ces vaccinations.

Toutefois, ils peuvent l'être pour les professionnels, les personnes à risque, exposées, lors de rappels ou de rattrapages vaccinaux.



Le tableau ci-dessus est un **tableau simplifié pour une meilleure compréhension** et n'a pas vocation à rentrer dans les détails des cas particuliers.